

PUBLIÉ LE 24/01/2022 - MIS À JOUR LE 27/10/2022

Médicaments à base de testostérone : la prescription initiale est élargie

INNOVATION - AMM

Afin de faciliter l'accès aux médicaments à base de testostérone pour les patients qui en ont besoin, les médecins spécialistes en médecine et biologie de la reproduction, andrologie peuvent mettre en place ces traitements depuis le 3 janvier 2022.

La prescription initiale de ces médicaments était jusqu'alors réservée aux spécialistes en endocrinologie-diabétologie-nutrition, en urologie et en gynécologie.

Les médicaments à base de testostérone sont utilisés chez les hommes pour compenser un déficit hormonal en testostérone et traiter divers problèmes de santé dus à ce déficit (hypogonadisme masculin) lorsque celui-ci a été confirmé cliniquement et biologiquement.

L'ouverture de la primo-prescription de testostérone aux médecins bénéficiant d'une qualification en andrologie permettra aux patients qui souffrent d'hypogonadisme masculin lié à un déficit en testostérone de bénéficier d'un traitement à base de testostérone lorsqu'ils sont suivis par ces spécialistes.

Cette mesure répond à l'évolution des parcours de soins et simplifie la prise en charge des patients qui ont besoin de ces traitements.

Le renouvellement de la prescription reste ouvert à tout médecin.

Pour des informations complètes sur ces médicaments, consultez leurs résumé des caractéristiques du produit et notice sur la base de données publiques des médicaments.

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès devotre centre régional de pharmacovigilance ou sur www.signalement-sante.gouv.fr.